

DELIBERATION N° 70-3 DU 27 MAI 1970
portant approbation du Procès-Verbal de la
séance du 18 février 1970

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de
Bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité
le procès-verbal de la réunion du 18 février 1970.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 18 FEVRIER 1970
(1ère REUNION 1970)

MM. Les membres du conseil d'administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie " se sont réunis au siège de l'Agence le 18 février 1970 à 15 heures suivant convocation individuelle qui leur a été adressée par le Président. A cette convocation étaient joints l'ordre du jour de la réunion et les documents y attachés.

Il a été établie une feuille de présence qui a été signée par chaque membre du Conseil entrant en séance.

Etaient présents :

Les représentants de l'Etat

MM . VERNY
CHERET
de BEAUREGARD
MILLOT
RENARD
VOLCKRINGER
THENAULT

Les représentants des collectivités locales

MM. BRETON
TERRE
VINCENT

Les représentants des différentes catégories d'usagers

MM. SCHNEIDER
AMBLARD
FLECHET

Etaient absents excusés

MM. DOUBLET, Président du Conseil d'Administration
 GUERIN
 LEMAIRE

Assistaient également à la séancePour la Préfecture de région

MM. LORIFERNE, Ingénieur Général des Ponts et
 Chaussées,
 Conseiller à la Préfecture de la
 Région Parisienne, représentant,
 M. DOUBLET.
 BAUD, Ingénieur Général du Génie Rural des
 Eaux et Forêts.

Pour l'Agence Financière de bassin "Seine-Normandie"

MM. VALIRON, Directeur de l'Agence,
 SALMON, Secrétaire Général
 THEVENIN
 BAZIN
 LE SAUX
 MARUANI

Assistaient à la séance avec voix consultative

MM. NADAL, Contrôleur financier
 BRUN, Agent Comptable

En l'absence de M. DOUBLET, retenu pour une mission importante, M. TERRE, Vice-Président, préside le conseil d'administration.

Le Président souhaite la bienvenue à M. MILLOT, représentant du Ministère de l'Intérieur, récemment nommé Directeur Général des collectivités locales. Il déclare avoir déjà apprécié la haute compétence de M. MILLOT alors qu'il était Préfet de la Région Champagne Ardennes. Il exprime les regrets du conseil à l'occasion du départ de M. BRENAS, ancien Directeur Général des collectivités locales ; appelé à d'autres hautes fonctions.

./..

La séance est ouverte à 15 h 15 .

Le Président passe au premier point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
17 DECEMBRE 1969

M. SCHNEIDER demande l'adjonction à la page 1, dans la liste des membres présents ou représentés de la mention suivante :

"M. SCHNEIDER représenté par M. AMBLARD, conformément aux dispositions des positions de l'article 2 du règlement intérieur."

M. VALIRON demande que le dernier paragraphe de la page 5 (qui se poursuit au début de la page 6) soit annulé et remplacé par le paragraphe suivant :

"Le budget de fonctionnement fait apparaître un effort important de compression. Le montant des frais de fonctionnement en 1970 est sensiblement égal à celui de 1969. La stabilité remarquable de ce poste, malgré la hausse des prix et des salaires, n'affectera pas la bonne marche des services."

M. VALIRON donne ensuite l'interprétation de la délibération n° 69-20 du 17 décembre 1969, relative à l'institution du régime du capital décès, au profit de l'ensemble du personnel de l'Agence:

"Pour les agents contractuels et les ouvriers, l'Agence appliquera les dispositions du décret du 20 octobre 1947, déduction faite, bien entendu, du capital décès versé par la Sécurité Sociale, de sorte que, les fonctionnaires détachés à l'Agence et les contractuels ou ouvriers, bénéficieront, dans ce domaine, des mêmes avantages."

Le conseil d'administration approuve les modifications et l'interprétation ci-dessus rapportées et, à l'unanimité de ses membres, adopte le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1969.

(délibération n° 70-1)

./..

II - BUDGET 1970 RELATIF AUX ETUDES ET INTERVENTIONS

M. BRETON, Président de la commission des finances et redevances, lit en le commentant son rapport sur ce deuxième point de l'ordre du jour (annexe n°1 du présent procès-verbal), et termine en proposant au Conseil de suivre l'avis favorable donné par la commission des finances et redevances, dans sa séance du 9 février 1970, en adoptant le budget 1970 relatif aux études et interventions et en adoptant la délibération jointe qui reprend les dispositions de la délibération n° 69-2 du 28 janvier 1969 relative au même objet.

Le Président relève une erreur à la page 17 du budget dans la colonne "autorisation de programme 1970" : le total de cette colonne est 77,8953 et non 77,5534. Il relève également une erreur à la page 2 de la proposition de délibération n°70-2 : à la colonne "crédits de paiement", il faut lire :

Réservation de terrains	: 3,600	au lieu de	5,500
Prêts et avances	: 2,900	au lieu de	1,000

Un large débat s'instaure ensuite au cours duquel intervient notamment M. CHERET qui souhaite que la coordination entre les Agences et les Ministères concernés devienne effective avant l'engagement des crédits d'études prévus au budget.

Enfin diverses modifications d'intitulés de dépenses sont proposées par M. LORIFERNE et adoptées.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le budget d'études et interventions 1970.

(délibération n°70-2)

III - COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'AGENCE EN 1969

M. VALIRON lit et commente le rapport qu'il a établi sur l'activité de l'Agence en 1969. Il apporte des précisions sur l'administration et l'exécution du budget, il rend compte de l'état des perceptions des redevances, de la réalisation des études et des interventions. Il termine en évoquant les perspectives pour 1970, les moyens pour y parvenir, notamment par le développement de l'information et de la concertation, par la simplification de l'établissement des redevances et de la procédure d'intervention, par l'harmonisation du programme d'intervention de l'Agence et du plan d'aménagement du bassin. Il fait part ensuite de la préparation du VIe Plan et du Livre Blanc sur l'eau.

./...

Après cet exposé, un large débat s'instaure portant sur la position actuelle du différend existant entre les Agences et l'Association des Maires, sur les retards constatés à la conclusion des conventions de subvention et de prêt, sur l'aide technique à organiser pour un meilleur rendement des stations d'épuration, sur les économies relevées dans tous les secteurs des prélèvements et consommation d'eau. Au cours de ce débat, interviennent successivement :

le Président TERRE, en tant que membre de l'Association Nationale des Maires de France, est en mesure d'assurer que beaucoup de maires de cette association sont désireux de voir le différend réglé.

M. MILLOT souligne l'importance de cette affaire et souhaite que soit rapidement trouvé un terrain d'entente. Il montre la nécessité où se trouve l'Agence de développer ses interventions et d'exécuter pleinement son programme. Les interventions constituent une action prioritaire qui doit permettre de démontrer que si l'Agence collecte beaucoup de fonds, elle les utilise très largement au bénéfice de la collectivité. Il faut donc accélérer au maximum le système en place et le perfectionner en le simplifiant.

M. SCHNEIDER explique pourquoi, malgré les diligences apportées par les services de l'Agence pour mettre à exécution les interventions, on assiste à un certain retard dû aux industriels. Les conventions soumises à leur signature passent par différents services ou directions ce qui entraîne évidemment des longueurs. M. SCHNEIDER souhaite que les organismes à prévoir pour l'aide technique au fonctionnement des stations d'épuration soient habilités à conseiller non seulement les collectivités publiques mais aussi les industriels qui traitent déjà 35% de leur pollution alors que les collectivités publiques n'en traitent que 20%.

M. VALIRON déclare que dans la lutte contre la pollution de certaines rivières des opérations sont entreprises pour obtenir des résultats remarquables. Il cite à ce propos les différentes interventions concernant la Vire et les prochains objectifs qui porteront sur l'Oise (en aval de Méry) et sur le Loing.

En raison de l'importance des opérations déjà réalisées par l'Agence, les membres du conseil d'administration souhaitent voir diffuser le rapport présenté par M. VALIRON par sa publication dans le bulletin de liaison ou par l'édition d'un tiré à part.

IV - REDEVANCES 1970

M. VALIRON commente la nouvelle procédure proposée pour la liquidation et le recouvrement des redevances 1970 qui constitue une simplification remarquable du travail de ses services et un allègement notable de formalités à accomplir par les redevables. Cette procédure simplifiée a été rendue possible grâce à la documentation importante constituée par l'Agence. Quant aux redevables qui n'ont pas répondu aux demandes de renseignements ou qui ne se sont pas fait connaître, un travail de recherche est effectué. Ils ne pourront échapper à leurs obligations, les délais de prescription en nature de redevances des Agences étant de 30 ans.

Le conseil donne à l'unanimité son accord sur cette procédure simplifiée.

V - QUESTIONS DIVERSES

Avant de se séparer, le conseil d'Administration évoque le problème de la documentation et de l'information sur l'eau, la préparation du Livre Blanc et délibère sur la demande d'intervention de la Société Industrielle de cellulose d'ALIZAY (S.I.C.A.) .

Sur le premier point et après un court débat, le conseil d'administration donne son accord pour autoriser le Directeur à participer aux discussions organisées avec les autres agences et les ministères concernés en vue de définir les tâches et les moyens financiers nécessaires à l'organisme qui serait chargé de ce travail. Lorsqu'un projet précis aura été élaboré, il devra être soumis au conseil.

M. VALIRON expose l'utilité de la préparation d'un "Livre Blanc" sur l'eau établi dans le cadre de chacun des bassins, qui doit servir de base notamment à l'orientation de toutes les actions d'aménagement à venir. Ce document doit être préparé avec la collaboration des Missions Déléguées, des Comités de Bassin, de toutes les commissions et en étroite association avec les missions existantes auprès des Préfets et les Comités Techniques.

M. CHERET déclare que le Secrétariat Permanent attache une grande importance à ce document qu'il estime fondamental pour une prise de conscience du public. Ce document sera soumis, pour adoption, avant la fin de l'année 1970 au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire.

Le dernier point de l'ordre du jour concerne l'examen de la demande d'intervention de la SICA d'ALIZAY.

M. VALIRON expose que cette opération a été longuement débattue par les commissions réunies lors de leurs séances des 11 décembre 1969 et 9 février 1970. Il s'agit d'une industrie qui rejette en amont de ROUEN

./..

une pollution égale à 1 200 000 hab./équ. et qui se propose de supprimer 500 000 hab/équ. par la conversion d'une chaîne de fabrication bisulfite en chaîne de fabrication au procédé kraft.

A leur réunion du 9 février 1970, les commissions réunies ont donné leur avis conforme pour accorder le concours financier de l'Agence pour un montant maximum de travaux évalué à 15 000 000 F, sous forme d'un prêt égal à 10% de cette somme et d'une avance sans intérêt, remboursable en 10 ans, de 25% de cette même somme.

Les commissions ont décidé que le concours de l'Agence ne serait définitivement acquis qu'après l'accord du Crédit National à consentir un prêt à la SICA pour parachever le financement de son opération et qu'après l'approbation du conseil d'administration de cet avis conforme.

Après l'exposé de M. VALIRON, M. SCHNEIDER intervient pour attirer l'attention sur l'importance de cette opération pour les industries situées en aval de la région concernée. Il faut dans cette région limiter les rejets massifs des industriels qui risquent de rendre la Seine impropre à tout usage si l'on n'intervient pas massivement et rapidement.

M. CHERET déclare que la SICA, outre la demande d'aide a sollicité de l'Agence sa garantie pour le prêt à contracter auprès du Crédit National.

L'Agence n'est pas habilitée à procéder à de pareilles opérations, aussi suggère-t-il un cautionnement par les organismes patronaux.

M. VERNY préconise la création d'une mutuelle de cautionnement par les industriels.

M. AMBLARD et M. SCHNEIDER déclarent souhaiter l'intervention de l'Agence pour cette opération qui tout en réduisant massivement la pollution dans une zone critique du bassin permet la modernisation de l'équipement. L'amélioration technique et le groupement des industries permettent de trouver la meilleure solution au problème de la pollution.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration donne son approbation à l'avis conforme des commissions réunies du 9 février 1970 sur cette opération et donne mandat au Directeur de l'Agence pour présenter la demande d'emprunt de la SICA au Crédit National, sous l'angle de l'intérêt général du bassin. Après la réponse du Crédit National, l'affaire devra revenir devant les commissions réunies et le conseil d'administration pour confirmation de l'avis conforme.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures.

Conseil d'Administration
du 18 février 1970

Annexe n° 1

RAPPORT DE M. BRETON

Président de la Commission des Finances et Redevances,
sur le budget des études et des interventions 1970

Le Conseil d'Administration, par délibération 69-18 du 17 décembre 1969, a adopté le budget 1970 qui, pour les recettes et les dépenses de fonctionnement proprement dit, se présentait sous sa forme détaillée et définitive, et pour les dépenses d'études et d'interventions, sous la forme d'une enveloppe globale.

Vous avez aujourd'hui à examiner le détail des dépenses pour études et interventions qui figurent sous la rubrique A du budget.

Le budget 1970 est calqué sur celui de 1969. Les documents de 1969 continuent à être utilisés et constituent les documents de base du budget 1970.

Il y a donc continuité et liaison intime entre ces deux budgets. La seule innovation à relever est le financement complémentaire du barrage Marne qui dépasse le cadre de notre programme 1969-1972 pour se poursuivre jusqu'en 1973.

Pour situer les opérations prévues en 1970, le budget reprend les autorisations de programme de 1969 et, dans une colonne distincte, indique les autorisations de programme nouvelles. Les crédits de paiement sont présentés de la même façon.

Cette présentation, simple, permet de suivre chaque opération dans le temps.

Le budget donne la ventilation des crédits des opérations individualisées et des opérations non individualisées.

./..

Les opérations individualisées ont fait l'objet, comme en 1969, de fiches techniques qui font apparaître, aussi bien pour les études que pour les interventions, les engagements sollicités en autorisation de programme et en crédits de paiement.

Les opérations non individualisées ont été groupées et font l'objet d'autorisations de programme globales.

Votre Commission des Finances et des Redevances dans sa séance du 9 février 1970 a examiné chacune des opérations, avec leur fiche technique et la note générale de présentation et c'est à l'unanimité qu'elle a donné un avis favorable à l'adoption du budget.

De ce budget, je voudrais en donner les lignes générales et expliquer les progressions nuancées des différents postes, tout en rapportant les différents problèmes qui se posent à l'occasion de son exécution et les solutions proposées par votre Commission.

Le total des autorisations de programme s'élevait en 1969 à 220 000 000 F. Ce montant était élevé, mais nécessaire, pour permettre à l'Agence de démarrer et d'engager les crédits dans toutes les opérations prévues.

En 1970 les autorisations de programme, comme je vous l'ai indiqué précédemment, ont été maintenues, et il a été ajouté les nouvelles autorisations de programme d'un montant total de 79 000 000 F. Ce chiffre est donc sensiblement inférieur à celui de 1969 puisqu'il ne concerne que des opérations nouvelles, qui viennent s'ajouter aux anciennes.

Les crédits de paiement accusent une progression sensible.

Cette progression de crédits s'applique uniquement aux opérations relatives à la lutte contre la pollution.

La diminution des crédits pour études est encore un élément remarquable du budget.

Votre Commission a soulevé un problème qu'il faudra peut être examiner ultérieurement : l'Agence arrivera-t-elle à engager toutes les dépenses prévues ?

Cette question se pose parce que l'Agence, dans son programme quadriennal, est tenue de suivre l'exécution du Ve Plan en ce qui concerne les opérations programmées, elle doit donc suivre les subventions de l'État qui, comme vous le savez, a ralenti son rythme. Ce problème se pose plus en matière de la lutte contre la pollution que pour l'amélioration de la ressource (les opérations pour l'amélioration de la ressource étant généralement aidées par les collectivités locales).

Il serait prématuré d'examiner aujourd'hui ce problème, je le cite donc pour mémoire.

Vous avez pu constater une autre caractéristique du budget d'intervention 1970 : l'augmentation des prêts et avances aux industriels. Elle nécessite une nouvelle répartition des crédits de la section II du budget, les sommes prévues pour Montereau ayant été diminuées compte tenu des reports.

Je précise au sujet des avances sans intérêt que, contrairement à ce qui a été porté à la page 5 de la note de présentation du budget, le montant de ces avances ne sera pas versé en totalité et immédiatement à l'industriel (ce qui serait contraire à l'esprit de nos délibérations puisqu'il s'agit de la conversion d'une subvention qui doit garder ses règles propres), mais le règlement sera échelonné en fonction du déroulement des travaux.

Sur les interventions relatives aux ressources en quantité, j'ai déjà signalé le financement du dépassement du barrage Marne et l'inscription d'une autorisation de programme, qui permettra au maître de l'ouvrage de passer d'ores et déjà les marchés nécessaires. J'ajoute que des crédits de paiement sont prévisibles pour 1971 ou peut-être en fin d'année 1970, ce financement sera fait soit par notre propre trésorerie, si la situation le permet, soit par le moyen d'une avance à court terme qui sera demandée à la Caisse des Dépôts.

L'opération Lillebonne - Le Havre, comme vous l'avez constaté, subit une accélération remarquable. L'Agence se devait de suivre le maître de l'ouvrage, aussi finance-t-elle, dès 1970, la deuxième tranche des travaux qui permettra de disposer rapidement d'une capacité de 100 000 m³ d'eau au lieu de 50 000 m³.

Il a donc été prélevé, pour rendre cette opération possible, la somme de 5 600 000 F de la réserve pour opérations non prévues dont le montant actuel est donc réduit à 2 600 000 F.

Je précise, toujours pour cette opération, que l'aide de l'Agence est de 45 %, avec toutefois cette particularité qu'il sera versé la première année 30 % seulement du montant des travaux et les trois années suivantes, chaque fois 5 %. Cette modalité aide l'Agence dans sa trésorerie et oblige le maître de l'ouvrage à s'adresser à la Caisse des Dépôts pour lui consentir un prêt.

Cette intervention de la Caisse des Dépôts pour une opération non aidée par l'Etat est exceptionnelle. L'Agence négocie actuellement avec la

./..

Caisse des Dépôts pour que cette exception devienne une règle et qu'elle accorde régulièrement des prêts pour les opérations aidées uniquement par l'Agence. Si les négociations aboutissent à des résultats positifs, nous pourrions mesurer les conséquences importantes dans les différentes actions de l'Agence.

°
° °

Les crédits votés en 1969 pour le contrôle des stations d'épuration ont été bloqués à la demande de la DATAR mais libérés pour 1970. On retrouve donc au budget l'autorisation de programme qui reste inchangé et un crédit de paiement de 900 000 F qui s'ajoute à celui de 149 100 F de 1969.

Les services de l'Agence et votre Commission étudient actuellement les modalités de cette opération qui doit permettre une exploitation maximum des stations d'épuration. Il s'agit là, en réalité, non d'un contrôle, mais de conseils techniques et le rôle de l'Agence devrait se limiter à l'aide financière qu'elle accorderait à des organismes publics ou privés qu'elle susciterait et qui, à l'échelon départemental ou régional, pourraient prêter leur concours par des conseils techniques.

°
° °

Le budget des études, comme je l'ai dit au début de mon exposé, comporte une diminution des autorisations de programmes et des crédits de paiement et, en outre, la suppression de certains crédits votés en 1968 et non utilisés.

Je citerai, comme études nouvelles, la préparation du Livre Blanc de l'Eau dont l'importance pourrait être considérable.

Un effort a été demandé par votre Commission pour une plus grande coordination des études des différentes Agences et des Ministères concernés et pour une rapide exploitation des renseignements ou résultats obtenus pour les études.

En 1969 l'Agence "Seine-Normandie" commençait ses premières interventions, elle avait en même temps à organiser ses services pour cette nouvelle tâche et à vaincre ses difficultés en personnel et les difficultés résultant du ralentissement du financement de l'Etat. La situation en 1970 se présente sous un jour plus favorable et nous souhaitons tous voir le programme exécuté dans les meilleures conditions.

5.

Je terminerai en vous proposant de suivre l'avis favorable de votre Commission des Finances et Redevances en adoptant le budget 1970 et en adoptant la délibération jointe qui reprend les dispositions de celle que vous aviez approuvée pour 1969.